

Conseil Municipal du 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf, légalement convoqué par voie électronique le dix-neuf septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la salle communale A, sous la présidence de Monsieur Michel WOLOCH, Maire.

Etaient présents : M. BAROTIN Nicolas, Mme BEURTON Sandra, Mme CHARIER Christelle, Mme CHARRIER Christiane, M. CHEVRIER Christophe, Mme CLAVIER Sabrina, M. GERVIER Jean-Philippe, M. GRENET Anthony, M. GUILLOUX Jean-Claude, M. MOREAU Alain, Mme POINTEAU Nelly, M. RONDEAU Raphaël, M. Michel WOLOCH.

Etaient excusés : Mme GALLAIS Géraldine (donne pouvoir à M. Michel WOLOCH), Mme RONDEAU Christine (donne pouvoir à Mme Christiane CHARRIER).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Claude GUILLOUX



Ordre du jour du Conseil Municipal du 26 Septembre 2022 à 20h00

VIE MUNICIPALE

- 1- Rapport annuel d'activités de Challans Gois Communauté 2021
- 2- Rapport annuel d'activités de Vendée Habitat 2021
- 3- Rapport annuel d'activités de Trivalis 2021

RESSOURCES HUMAINES

- 4- Modification du tableau des effectifs

AMENAGEMENT

- 5- Autorisation accordée au Maire pour signer l'ensemble des marchés de travaux relatifs à la construction du Centre Technique Municipal

VIE MUNICIPALE

01- DEL2022_09_001 : Rapport annuel d'activités de Challans Gois Communauté

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel d'activités pour l'année 2021 de la Communauté de Communes Challans Gois.

Ce rapport présente les temps forts de l'année pour les équipes communautaires, appuyés par des données chiffrées et illustrées.

Sur invitation du Président de la Communauté de Communes, chaque commune membre du territoire doit délibérer sur le contenu de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Rapport annuel d'Activités 2021 de Challans Gois Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du rapport annuel d'activités 2021 de la Communauté de Communes Challans Gois.

02- DEL2022_09_002 : Rapport annuel d'activités de Vendée Habitat 2021

Madame la Présidente du Conseil d'administration de l'OPH Vendée Habitat, Madame Isabelle RIVIERE, a adressé à l'ensemble des communes du Département le rapport d'activités 2021 de Vendée Habitat.

Ce rapport se décline en 3 pans : l'organisation administrative, fonctionnelle, financière et opérationnelle de l'opérateur, la gouvernance et les perspectives.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Rapport d'activités annuel 2021 de Vendée Habitat,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du contenu et des conclusions du rapport d'activités 2021 de Vendée Habitat.

03- DEL2022_09_003 : Rapport annuel d'activités de Trivalis 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activités de Trivalis pour l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du contenu et des conclusions du rapport d'activités 2021 de Trivalis.

04- DEL2022_09_004 : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la stagiairisation d'un agent technique sur un poste à temps complet, au grade d'Adjoint technique stagiaire, il est proposé de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet.

Considérant le recrutement par voie contractuelle d'un agent technique à temps complet.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'animateur périscolaire à 13/35ème hebdomadaires par semaine d'école,

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le tableau suivant :

Catégorie	Grade	Effectif	Quotité de travail
Filière administrative			
Attaché territorial	A	1	TC
Rédacteur territorial	B	1	TC
Adjoint administratif	C	1	TC
	C	1	28/35ème
Filière technique			
Adjoint Technique	C	2	TC

Filière animation			
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	1	27,5/35ème
Adjoint d'animation	C	1	15,22/35ème
	C	1	13/35ème
	C	1	12,95/35ème
	C	1	9,93/35ème
	C	1	4,70/35ème
	C	1	4,44/35ème

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le tableau des effectifs modifié à partir du 1^{er} octobre 2022.

05- DEL2022_09_005 : Autorisation accordée au Maire pour signer l'ensemble des marchés de travaux relatifs à la construction du Centre Technique Municipal

L'Avant-Projet Définitif ayant été adopté par le Conseil municipal en sa séance du 27 Juin 2022, la procédure de consultation est rendue nécessaire afin d'acter le choix des entreprises qui interviendront sur l'opération.

Une mise en concurrence et une publication sur le profil d'acheteurs de la commune marches-securises.com est donc obligatoire.

La date limite de réception des offres est fixée au 27 Octobre 2022 à 12h00.

L'attribution des marchés fera l'objet d'une délibération prochaine après avis de la commission MAPA.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur le lancement de cette consultation, afin de permettre au Maire de procéder à d'éventuelles nouvelles consultations en cas d'infirmité et de signer les marchés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique en sa dernière version en vigueur au jour de la réunion du Conseil,

Vu la délibération 2020_06_001 en date du 12 Juin 2020 relative à la délégation de pouvoirs du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le lancement d'une consultation pour les marchés de travaux de construction du CTM

Article 2 : d'autoriser le Maire à procéder de nouvelles consultations en cas d'infirmité,

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

DIA 085 062 22 C0018	17/06/2022	AE278/3211m2	7 rue du Moulin
DIA 085 062 22 C0019	27/06/2022	AD3/1100m2	7 route de l'Ouche Papillon
DIA 085 062 22 C0020	18/07/2022	AB51/1200m2	8 bis route de la Rive
DIA 085 062 22 C0021	18/07/2022	AE 282/800m2	9 rue de Tartifume
DIA 085 062 22 C0022	18/07/2022	AH 29/1221m2	9 route de la Rive

DIA 085 062 22 C0023	20/07/2022	AE 277/443m2	7 bis rue du Moulin
DIA 085 062 22 C0024	02/09/2022	AE 212/17m2 - AE 214/407m2 - AE 186/108m2 - AE 211/37m2	10 rue de la Fontaine, 8 rue de la Fontaine
DIA 085 062 22 C0025	08/09/2022	A 955/3890m2 - A 956/2230m2 - A 1064/1005m2 - A1066/1412m2- A1220/4874m2	La vissetière 6, chemin du Perthuis sec
DIA 085 062 22 C0026	12/09/2022	AE97/614m2	12 impasse de la clé des champs
DIA 085 062 22 C0027	14/09/2022	AE111/597m2	5 impasse des genêts

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Nelly POINTEAU (Urbanisme, Voirie et Patrimoine) :

- Visite du Préfet, Projets Prévisionnels DETR/DSIL
- CTM consultation des entreprises depuis le 15 septembre → 27 octobre → début des travaux janvier 2023 → 9 mois
- Travaux de voirie
- Pont des Lassières
- curage des fossés communaux : prochain travail de la commission

Monsieur Alain MOREAU (Administration générale, Finances, Communication) :

- La Joséphine : dates, circuit
- Versement de 4 200 € du Fonds Régional Jeunesse Jeux de la zone de loisirs
- Bilan des festivités
- Maisons et Jardins Fleuris
- Concours photo
- Hausse de l'énergie que faire ? Réflexion sur les économies d'énergie Faire de propositions par commission Michel
- Festivités de fin d'année 18 décembre Chorale
- **Tarif de la restauration scolaire à anticiper Prochain Conseil : + 0.10 € sur 3 ans**
- Projet d'exposition en collaboration avec la municipalité de Bois-de-Céné sur le devoir de mémoire du 7 au 12 novembre La Grande Guerre : avec la participation des jeunes des écoles et du CMJ à la cérémonie du 11 novembre, conférence et visite de l'exposition sur les 2 sites

Madame Christine RONDEAU (Affaires sociales et scolaires, CMJ) :

- Bienvenue à Annaëlle ARTUS CDD d'1 an animatrice pause méridienne et restauration
- Sadia REDOIS CDD de 3 ans animatrice pause méridienne et restauration
- Remerciements à tous les bénévoles pour leur implication dans toutes les animations sur la commune
- Festi'Rentrée le 1^{er} octobre sur inscription gratuite à la Maison de l'Enfance à Challans
- Guide d'Accueil de la Petite Enfance
- Atelier de Parentalité Accompagner son jeune : « Portable et Réseaux sociaux » le 14 décembre, Parler de sexualité avec son adolescent l'année prochaine
- Epicerie Solidaire 2 foyers concernés
- Idée pour une réflexion : « Le banc d'Armande »
- Bilan des activités Jeunesse CGC
- Vide grenier : gains pour l'APEL et le CMJ
- Goûter des aînés

► Correspondant secours :

Un décret du 29 juillet, pris pour l'application de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

*** participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;**

*** concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;**

*** concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive**

*** concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.**

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Pour l'application de ces nouvelles dispositions aux mandats en cours, le maire désigne le correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de ce décret.

► Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde en cours

► Bilan visite des Ateliers

► Réunions :

- **07/10** : associations 19h30

- **11/10** : SPANC pour la rue des libellules 18h30

- **18/10** : RI et déchets 19h30

► Une convention d'occupation temporaire du domaine public a été signée avec le Castel (Terrasse) pour 36 mois (2024) à titre gracieux.

► Yoga le jeudi à 19h30 → décembre

► Arrivée de Mme HANCE Marie, coiffeuse coloriste

► Une brochure « Bienvenue à Challans Gois Communauté » est disponible en mairie pour les nouveaux arrivants.

► Devoir de réserve

La séance est clôturée à 22h30.

Prochain Conseil municipal fixé le lundi 7 novembre 2022 à 20h.